

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 19 juin 2024

Ville de 
Barbentane

1

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle de Conférence-Espace Baron de Chabert, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Christophe DAUDET.

PRESENTS : Jean-Christophe DAUDET, Edith BIANCONE, Christèle DI PASQUALE, Anaïs CHIRCOP-MARRA, André BOURGES, Marion MOURET, Jean-Pierre JACOVETTI, Jean-Michel BOU, Christophe CROS, Gilles CORMERAIS, Justine RIOUST, Michel BLANC, Hélène MOURGUE, Martine LUNAIN, Laurent MOUCADEAU.

ABSENTS EXCUSES :

Elric EDELIN ;

Jean-Marc BALDI, qui donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET ;

Nicolas MALOSSE, qui donne pouvoir à Christophe CROS ;

Isabelle CHIFFE, qui donne pouvoir à Christèle DI PASQUALE ;

Laurence ORTEGA, qui donne pouvoir à André BOURGES ;

Gabriel CHAUVET ;

Isabelle VAISSE, qui donne pouvoir à Anaïs CHIRCOP-MARRA ;

Roselyne ZALDIVAR, qui donne pouvoir à Marion MOURET ;

Fabrice MANIER, qui donne pouvoir à Edith BIANCONE ;

Pascale BUTEL ;

Gislain BERQUET, qui donne pouvoir à Laurent MOUCADEAU.

ABSENTS : Nicolas ROQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christèle DI PASQUALE.

2024.06.19-01 Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article l'article L. 313-1 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect du Code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1 ;

Considérant que le tableau des effectifs doit être modifié en fonction de l'activité des services et des évolutions relatives au personnel ;

Considérant la nécessité de recruter une responsable de la médiathèque et de la gestion des archives municipales, dans la perspective d'un départ à la retraite, il convient de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs suivant à compter du 24 juin 2024 :

EMPLOIS PERMANENTS						
	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
			TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur général des services	A	1	1	0	0	0
Attaché principal	A	1	1	0	0	0
Attaché territorial	A	1	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	9	9	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	0	0
TOTAL FILIERE		17	17	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	0	1	0
Agent de maitrise principal	C	10	10	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	1	0	0
Adjoint technique	C	8	6	2	0	0
TOTAL FILIERE		22	18	3	1	0

FILIERE POLICE						
Brigadier-chef principal	C	2	2	0	0	0
Garde-champêtre	C	1	0	0	1	0
TOTAL FILIERE		3	2	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	2	0	0	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	0	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0	0
TOTAL FILIERE		6	6	0	0	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	C	6	5	1	0	0
TOTAL FILIERE		6	5	1	0	0
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	0	0
TOTAL FILIERE		2	2	0	0	0
AGENTS CONTRACTUELS						
	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
			TC	TNC	TC	TNC
AGENTS EN CDI						
Infirmière	A	1	1	0	0	0
Educatrice de Jeunes Enfants	A	1	1	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	0	1	0	0
Adjoint technique	C	7	1	6	0	0
TOTAL		10	3	7	0	0
TOTAL GENERAL		66	53	11	2	0

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

2024.06.19-02 Complément du RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que par délibération du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation du régime indemnitaire applicable à l'ensemble du personnel communal, en prenant en compte les seules filières de la fonction publique territoriale présentes dans les effectifs à cette date (administrative, technique, police municipale, médico-sociale, sportive et animation) ;

Considérant que cette mise en œuvre a été complétée pour la filière culturelle par délibération en date du 2 novembre 2022, suite au recrutement d'un adjoint du patrimoine ;

Considérant le recrutement prochain d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques nécessite de prévoir les montants afférents à ce grade pour le versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), de la façon suivante :

FILIERE CULTURELLE

Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND IFSE	PLAFOND CIA	PLAFOND GLOBAL ANNUEL
1	16 720 €	2 280 €	19 000 €
2	14 960 €	2 040 €	17 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'actualisation du régime indemnitaire comme proposé ci-dessus à compter du 24 juin 2024 ;
- PRECISE que toutes les autres dispositions non mentionnées dans la présente et définies précédemment dans les délibérations municipales portant sur le régime indemnitaire demeurent inchangées et en vigueur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

2024.06.10-03 Vente d'huile d'olive

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire de 8 ha d'oliveraies dont elle assure l'exploitation ;

Considérant que la production d'olives en 2023 a été de 13,37 tonnes et qu'elle a été confiée au Moulin Ollier pour trituration ce qui a permis la production de 2 125 litres d'huile ;

Considérant que sur cette production, 417 litres ont été utilisés pour la distribution d'huile d'olive par le CCAS pour la fin d'année 2023 et 500 litres sont mis de côté pour pourvoir à la distribution 2024. La commune dispose donc de 1 208 litres d'huile en réserve qu'elle peut valoriser ;

Considérant que la proposition du Moulin Ollier de racheter ce stock, au prix de 12,5 € TTC le litre, soit un montant total de 15 100 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de 1 208 litres d'huile d'olive au Moulin Ollier au prix de 12,5 € TTC, soit 15 100 € TTC ;
- DE PRECISER que la recette sera inscrite au chapitre 70 - Produit des services du domaine et ventes diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.